

COMMUNE DE TRENAL
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

Présents : Christian VALLOT – Céline COUTOT – Quentin GUILLOT – Laura BOURGEOIS
Alexandre BEJEAN – Belma COMTET - Didier FRANQUIN – Véronique FRANQUIN – Emmanuel
GEOFFROY – Pierre LACROIX – Elise NARJOZ-DELATOUR – Benjamin PRUDENT –Julien
VALLOT

Absents excusés : Axelle DUFLLOT- Clara THENOZ

Secrétaire de Séance : Quentin GUILLOT

M. Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Facturation électronique des factures
ONF. Le Conseil accepte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026.

1- Information démission adjoint

M. Le Maire informe le Conseil de la démission de Mme Axelle DUFLLOT 3ème adjointe pour des
raisons professionnelles.

Le Conseil Municipal décide de ré élire un 3ème adjoint lors du prochain Conseil municipal en date
du 06 juillet prochain.

Unanimité

2- Tableau des effectifs du personnel, et renouvellement contrat de travail

Le tableau des effectifs du personnel doit être modifié au 01 septembre 2026 suite au départ
de Mme Jacqueline DURIER, agent d'animation.

Le contrat de travail de M. Danile CLEMENT est renouvelé pour une période de 6 mois à
compter du 23 Août 2026.

Unanimité

3- Convention de financement de la complémentaire santé agents intercommunaux

Mme Séverine CAMUSET secrétaire de mairie à Trenal depuis le 1^{er} mai dernier est employée
par les communes de Blois sur Seille, Moiron et Ladoye sur Seille.

Depuis le 1^{er} janvier 2026 les collectivités territoriales ont l'obligation, de participer financièrement
aux contrats de couverture « frais de santé » de leurs agents.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, fixe la participation à 15 € minimum par agent et par mois,
sans proratisation du temps de travail ni condition d'ancienneté.

Les communes de Blois sur Seille, Ladoye sur Seille, Moiron, Trenal s'accordent sur le fait de prendre
en charge collectivement les frais relatifs à la prise en charge de l'assurance complémentaire santé de
leur agent commun.

M. Le Maire donne lecture de la convention intercommunale concernant le remboursement
partiel des frais relatifs à la prise en charge par la commune de MOIRON de l'assurance
complémentaire santé de leur agent intercommunal, le conseil valide le principe.

Unanimité

4- Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président d'ECLA

L'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le transfert automatique
des pouvoirs de police spéciale du maire au Président d'EPCI à divers titres.

Néanmoins, la loi prévoit la possibilité, pour le Maire, de s'opposer à ce transfert automatique, dans
un délai de 6 mois suivant l'élection du Président de l'Etablissement Public de Coopération
Intercommunale.

Le Maire décide de garder les pouvoirs de polices en matière de voirie et habitat.

5- Baux ruraux

Location parcelle B357 lieudit « le pont Blanc » se libérera à la location fin 2026 et sera proposée au GAEC du MUGUET de Sainte-Agnes Val-SONNETTE au 01 janvier 2027. La conclusion et les conditions de signature du bail à ferme sont reportés à un conseil ultérieur.

6- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

L'Office national des forêts gère la forêt communale et à ce titre procède à la vente des bois de la commune. Jusqu'à présent, l'ONF facture ces ventes pour le compte de la collectivité.

L'Office national des forêts L'ONF assure aussi l'émission des factures correspondantes à ces ventes.

La réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme, l'ONF peut assurer l'émission des factures pour le compte de la commune, via un mandat de facturation.

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale. Ce service sera assuré gratuitement par l'ONF.

Unanimité

Compte rendu des différentes commissions

Compte rendu de chaque conseiller faisant partie d'une commission s'étant réunie ce mois dernier.

DIVERS POINTS ET INFORMATIONS

Recensement de la population 2027 : le recensement de la population réalisé par l'INSSE se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. Un coordonnateur communal est nommé, il s'agit de Mme Céline COUTOT.

Conseil d'école : le Maire rend compte du dernier Conseil d'Ecole et fait part des demandes de la directrice.

14 JUILLET : La cérémonie du 14 juillet se déroulera dans la cour de la mairie à 11h

Fin de séance : 22h00

La secrétaire de séance

Quentin GUILLOT

Le maire

Christian VALLOT